



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**MODIFIANT L'AVIS PUBLIC DU 24 JUILLET 2024**

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 24 juillet 2024 afin de statuer, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 27 août 2024, sur la demande de dérogation mineure numéro 2024-20169 ;

**CONSIDÉRANT que** le Conseil a décidé de reporter sa décision relativement à la demande de dérogation mineure suivante à la séance ordinaire du 10 septembre 2024:

**#2024-20169 :**

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Permettre une marge avant, concernant l'agrandissement projeté de la maison, à 11,80 mètres au lieu du minimum de 12 mètres et une marge latérale gauche à 0,86 mètre au lieu du minimum de 5 mètres, comme prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H1-096.

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvain Héту, minute 2754, dossier 6575, en date du 8 juillet 2024.

Identification du site concerné : Matricule : 5868-61-6940  
Cadastre : 1 670 630  
Adresse : 300, rue Séguin

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

**CONSIDÉRANT que** la Ville doit modifier son avis public.

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière modifie l'avis public du 24 juillet 2024 concernant la dérogation mineure afin de modifier la date de la séance à laquelle la demande de dérogation mineure sera abordée, et ce, de la façon suivante :

- Changer la date du 27 août 2024 pour le 10 septembre 2024.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

Catherine Séguin, notaire  
Greffière

[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, M<sup>e</sup> Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 août 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour d'août de l'an deux mille vingt-quatre.



---

Catherine Séguin, notaire  
Greffière

[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)